

CALCUL DES RESSOURCES 43-101 DE LA MINE GÉANT DORMANT

Mont-St-Hilaire, Québec, Canada, septembre 2018

M. Renaud Hinse, président et chef de la direction de Mines Abcourt inc. (la « Société » ou « Abcourt ») (Bourse de croissance TSX : ABI, Berlin : AML-BE et Frankfort : AML-FF) annonce qu'un calcul des ressources selon la norme canadienne NI-43-101 a récemment été préparé par Jean-Pierre Bérubé, ingénieur en géologie. Ce dernier est une personne qualifiée et indépendante qui possède une expérience pertinente dans ce domaine.

Le sommaire des ressources mesurées, indiquées et présumées est présenté dans le tableau suivant :

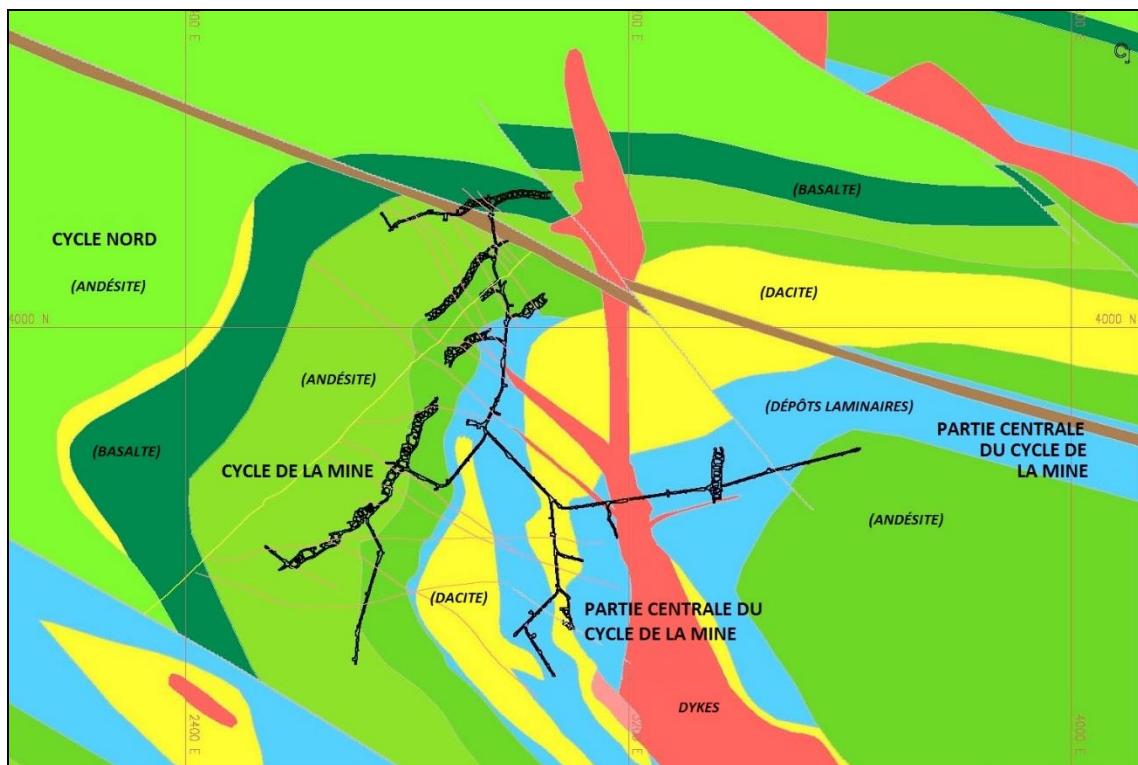
| ZONE | MESURÉ | | INDIQUÉ | | MESURÉ + INDIQUÉ | | PRÉSUMÉ | |
|----------------|---------------|--------------|----------------|--------------|------------------|--------------|---------------|--------------|
| | Tonnes | Au (g/t) | Tonnes | Au (g/t) | Tonnes | Au (g/t) | Tonnes | Au (g/t) |
| J | | | 46 802 | 9,88 | 46 802 | 9,88 | 13 806 | 5,70 |
| D | | | 37 920 | 8,64 | 37 920 | 8,64 | 10 948 | 9,60 |
| 2 | | | 5 447 | 13,28 | 5 447 | 13,28 | 1 280 | 7,80 |
| 3 | | | 40 510 | 9,54 | 40 510 | 9,54 | | |
| 6 | | | 15 434 | 8,60 | 15 434 | 8,60 | 18 483 | 16,64 |
| 7 | | | 31 199 | 10,42 | 31 199 | 10,42 | | |
| 8 | | | 3 350 | 6,26 | 3 350 | 6,26 | 3 627 | 9,87 |
| 8 Sig | | | 18 434 | 9,59 | 18 434 | 9,59 | | |
| 8N | 2 993 | 15,50 | 11 368 | 10,44 | 14 361 | 11,49 | | |
| 9 | | | 12 297 | 7,08 | 12 297 | 7,08 | | |
| 15 | | | 15 664 | 13,86 | 15 664 | 13,86 | 13 619 | 8,07 |
| 16 | | | 15 816 | 11,10 | 15 816 | 11,10 | 22 165 | 15,36 |
| 18 | | | 9 497 | 14,33 | 9 497 | 14,33 | 2 096 | 10,80 |
| 20 | | | 9 763 | 10,79 | 9 763 | 10,79 | | |
| 30 | | | 8 418 | 10,09 | 8 418 | 10,09 | | |
| 30 Parc | | | 4 981 | 10,70 | 4 981 | 10,70 | | |
| 30FW | | | 6 155 | 8,43 | 6 155 | 8,43 | | |
| 30HW | | | 2 303 | 6,46 | 2 303 | 6,46 | | |
| 30W | | | 31 532 | 13,29 | 31 532 | 13,29 | 4 324 | 14,50 |
| 30 Shadow | | | 26 120 | 8,89 | 26 120 | 8,89 | | |
| 50 | 2 020 | 6,93 | 10 182 | 10,67 | 12 202 | 10,05 | 1 434 | 13,40 |
| 78H | 5 902 | 12,28 | | | 5 902 | 12,28 | 1 290 | 7,00 |
| 785N | | | 112 440 | 14,27 | 112 440 | 14,27 | | |
| Total | 10 915 | 12,17 | 475 633 | 11,17 | 486 548 | 11,20 | 93 073 | 11,83 |
| Arrondi | 10 900 | 12,20 | 475 625 | 11,20 | 486 500 | 11,20 | 93 100 | 11,85 |

Tableau récapitulatif des ressources minérales telles qu'estimées en 2018

Critères de calcul utilisés :

- Teneur de coupure : 6,5 g/t Au. Quelques polygones sous cette teneur de coupure furent inclus afin d'assurer la continuité des zones,
- Prix de l'once d'or à 1 225\$ US (moyenne de 3 ans) et un taux de change de 1\$ US = 1,20\$ Can,
- Teneur maximale : 60 g/t Au pour les échantillons de carotte et 55 g/t Au pour les échantillons en rainures. Une teneur de 32 g/t Au a été appliquée pour les polygones générés par les forages de 2013-2014.
- Densité uniformisée : 2,85 g/cm³ telle qu'utilisée dans les précédentes estimations de ressources,
- Les ressources ont été évaluées à partir d'échantillons de sondages et d'échantillons de faces de travail en utilisant la méthode des polygones appliquée à des sections longitudinales inclinées,
- L'épaisseur réelle minimale des veines est calculée d'après son pendage soit; 1,6 mètre pour les veines ayant plus de 50° et 1,8 mètre pour celles ayant moins de 50°,
- La teneur de la veine est déterminée par l'intersection de forage et de la teneur du matériel adjacent afin de rencontrer une épaisseur minimale de 1,6 ou 1,8 mètre,
- Une once Troy = 31.1035 grammes. Le système métrique fut utilisé pour ces calculs (mètres, tonnes et g/t),
- Les tonnes calculées ont été arrondies à la centaine la plus près. Toutes différences dans les calculs totaux sont dues aux arrondissements recommandés par le Règlement 43-101,
- Les définitions et directives de l'ICM furent utilisées pour le présent calcul des ressources.

Voir ci-dessous le plan du niveau 665



Vue en plan du niveau 665 montrant les galeries dans les zones connues ainsi que le contexte géologique du gisement

ASSURANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ (QA/QC):

Considérant les sources potentielles d'erreurs qu'un laboratoire peut rencontrer dans le cadre d'un échantillonnage de grande envergure, Aurbec avait instauré un programme d'Assurance et de Contrôle de la Qualité (QA/QC) en 2013-2014. Ce programme consistait en 1) l'utilisation d'un laboratoire de contrôle (Agat) pour vérifier la précision des résultats des pulpes et rejets, 2) l'insertion de blancs afin de contrôler les sources de contamination, 3) l'insertion de pulpes en rejets renumérotés de carotte dont on connaissait la teneur en or (doublons) afin d'évaluer la reproductibilité des résultats et enfin 4) insertion d'échantillons d'étalons de référence certifiés par Rocklabs.

Les échantillons de carottes prélevés dans les trous d'exploration ont été séparés en deux parties égales avec une fendeuse hydraulique par le personnel d'Aurbec. Une moitié de la carotte était préparée pour analyser sa teneur en or tandis que l'autre était conservée dans sa boîte. Les échantillons de forage de définition ont quant à eux été analysés au complet au laboratoire de la mine.

La réception et la préparation des échantillons au laboratoire de la mine ont été faites selon les normes acceptées par l'industrie. Les étapes du séchage, du broyage (80% passant 10 mesh), de la séparation et de la pulvérisation ont été suivies afin de produire 200 grammes de pulpe dont 80% passe un tamis de 200 mesh. La préparation de chaque échantillon de pulpe doit permettre une homogénéité suffisante garantissant des résultats reproductibles. Une fraction de pulpe pesant un peu moins de 15 grammes (demi assay-ton) a été utilisée pour déterminer la teneur en or de chaque échantillon. Bien que cette quantité de pulpe soit deux fois moindre que celle utilisée dans l'industrie (un assay-ton) pour des analyses faites lors de campagnes d'exploration, elle est jugée suffisante lorsqu'employée pour des chantiers d'exploitation étant donné le grand nombre d'échantillons prélevés. La méthode d'analyse consistait en une pyro-analyse avec une finition par absorption atomique. La méthode a une limite de détection inférieure à 0,01 g/t Au.

Après avoir fait l'examen du protocole interne de contrôle des résultats d'analyses d'Aurbec et comparé 588 ré-analyses de pulpes et rejets faites par un laboratoire externe accrédité (Agat), l'auteur est d'avis que la manipulation, l'échantillonnage et l'analyse des échantillons de carottes, telles que réalisées au laboratoire de la mine Géant Dormant, respectent les normes actuelles de l'industrie.

De plus, considérant que;

1. la minéralisation aurifère des gisements filoniens de type SMV (dont fait partie le gisement Géant Dormant) est, de par sa nature, distribuée de façon plus homogène que l'or contenu dans les gisements filoniens classiques (Rafini, 2015),
2. le travail de validation fait par InnovExplo (Jourdain, 2013) pour des sondages réalisés avant 2013 dans des zones ciblées par les forages de 2013-2014, concluait que la base de données de forage était adéquate et fiable,
3. la mise à jour de la base de données des forages au diamant a été faite par M. Denis Desjardins, un géologue qualifié ayant une vaste expérience du gisement Géant Dormant.

L'auteur, Jean-Pierre Bérubé, est d'avis que les résultats d'analyses du laboratoire de la mine Géant Dormant peuvent être utilisés pour la présente estimation des ressources minérales.

Conclusions du rapport :

Après avoir effectué un examen détaillé de toutes les informations pertinentes et achevé l'estimation actuelle des ressources minérales, l'auteur conclut ce qui suit:

- Bien qu'étant très complexes, la continuité géologique et les teneurs des zones aurifères du projet Géant Dormant ont été démontrés;
- Le projet Géant Dormant renferme plus de 22 zones minéralisées réparties sur plusieurs niveaux;
- Avec des ressources de 122 400 tonnes @ 14,3 g/t Au, la zone 785N est au cinquième rang des zones majeures après les zones 3, 8, 20 et 30;
- La périphérie de plusieurs zones minéralisées n'a pas fait l'objet de forages de sorte qu'il est possible de « redécouvrir » des secteurs en utilisant les accès existants;
- Il y a de fortes possibilités qu'un futur programme de forage au diamant entraîne la promotion de ressources présumées vers des ressources indiquées ou que certaines zones connues puissent s'étendent latéralement et en profondeur.

RECOMMANDATIONS :

Pour les raisons énumérées dans son rapport disponible sur Sedar www.sedar.com, M. Bérubé recommande un programme majeur de prospection et d'évaluation souterraines comprenant la réhabilitation des infrastructures, l'excavation du dernier segment de la cheminée à minerai, l'excavation d'environ 2 200 mètres de galeries et une provision de 1,2 M\$ destinée à des forages d'exploration et de définition. Le tout représente un budget total de 8,2 M\$. Ces dépenses seront réparties sur une période de deux (2) ans.

À PROPOS DE MINES ABCOURT INC.

Mines Abcourt Inc. est un producteur d'or et une société canadienne d'exploration avec des propriétés stratégiquement situées dans le nord-ouest du Québec, au Canada.

La propriété Elder contient des ressources en or et elle a fait l'objet d'une étude PEA positive en 2012. Abcourt se concentre présentement sur l'exploitation de la mine Elder.

La propriété Abcourt-Barvue a des ressources minérales en argent et en zinc (2014). Une étude de faisabilité a été complétée par Roche et Genivar en 2007 et une mise à jour est en cour.

En 2016, Abcourt a fait l'acquisition de la mine Géant Dormant, qui se trouve à mi-chemin entre Amos et Matagami, en Abitibi, Québec, dans le territoire couvert par le plan nord du gouvernement du Québec. Abcourt est l'unique propriétaire de la propriété Géant Dormant qui est constituée de quatre (4) baux et de quarante (40) claims miniers. La mine Géant Dormant possède une usine pouvant traiter de 700 à 750 tonnes de minéralisation aurifère par jour.

Pour de plus amples renseignements sur Mines Abcourt inc. (TSXV : ABI), veuillez consulter notre site web www.abcourt.com et le site Sedar www.sedar.com.

Ce communiqué de presse a été préparé par M. Renaud Hinse, ingénieur et président de Mines Abcourt inc. Monsieur Hinse est une personne qualifiée selon les termes du Règlement 43-101. M. Hinse a approuvé la divulgation des informations scientifiques et techniques.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent communiqué renferme des déclarations prospectives qui comportent des risques et des incertitudes. Dans ce communiqué, l'emploi des termes « estimer », « projeter », « anticiper », « prévoir », « viser », « croire », « espérer », « pouvoir » et des expressions semblables, de même que d'autres verbes au futur, a pour but d'identifier des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives sont fondées sur des attentes actuelles et ne sont pertinentes qu'à la date de leur publication. Sauf exception prévue dans les lois applicables, la Société ne prend aucun engagement, ni la responsabilité de mettre à jour ou de réviser publiquement toute déclaration prospective ou toute information prospective à la lumière de nouvelles données, d'événements futurs ou pour toute autre raison.

Les facteurs qui peuvent causer une différence importante entre les résultats réels et ceux indiqués dans les déclarations prospectives incluent les changements dans le prix de l'or au marché, la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, la teneur du minerai extrait et des difficultés imprévues dans les activités minières pouvant influencer sur les revenus et les coûts de production. D'autres éléments, telles des incertitudes en matière de réglementation gouvernementale, pourraient également modifier les résultats. S'il y a lieu, d'autres risques peuvent être décrits dans les rapports annuels et périodiques de Mines Abcourt inc. L'information prospective incluse dans ce document est faite à la date de publication de ce communiqué.

Pour de plus amples informations :

Renaud Hinse, président

T : 819 768-2857 450 446-5511

F : 819 768-5475 450 446-3550

Courriel: rhinse@abcourt.com

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.